

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE
MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES A GENEVEشرف - اخاء - عدل
Honneur-Fraternité-Justiceالجمهورية الإسلامية الموريتانية
سفارة موريتانيا باويسرا
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بجنيف

MISRIM/GE/F036/12

annulant et remplaçant
la note MISRIM/GE/F018/12
du 27 janvier 2012

La Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et a l'honneur de lui transmettre, ci-joint, la note d'information concernant les pratiques et les réformes législatives et politiques significatives, adoptées récemment par le Gouvernement Mauritanien pour la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

Cette note d'information, conformément à la résolution 15/23 du Conseil des Droits de l'Homme, fait suite à la correspondance en date du 8 décembre 2011 de la Présidente Rapporteur du Groupe de travail sur la discrimination à l'encontre des femmes dans la législation et dans la pratique.

La Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie à Genève saisit cette occasion pour remercier le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme l'assurance de sa Haute considération.



Genève, le 16 février 2012

Haut Commissariat aux droits de l'homme
Palais des Nations
CH - 1211 Genève 10

OHCHR REGISTRY

17 FEB 2012

Recipients : S.P.D.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
AMBASSADE DE MAURITANIE EN SUISSE
MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES A GENÈVE



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
سفارة موريتانيا باسويسرا
البعثة الدائمة لدى الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بجنيف

شرف - إخاء - عدل
Honneur-Fraternité-Justice

MISRIM/GE/F038/12

La Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme - Secrétariat de la Convention (CEDAW) - et a l'honneur de lui transmettre, ci-joint, le rapport du Gouvernement mauritanien au titre de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, concernant les pratiques et les réformes législatives adoptées dans le pays pour la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes.

La Mission Permanente de la République islamique de Mauritanie à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat aux droits de l'homme l'assurance de sa Haute considération.



Genève, le 27 janvier 2012

Haut Commissariat aux droits de l'homme
Palais des Nations
CH - 1211 Genève 10

**République Islamique de
Mauritanie**

Honneur -Fraternité- Justice

**Ministère des Affaires Sociales De
l'Enfance et de la Famille**

Note d'informations concernant les pratiques et les reformes législatives et politiques significatives, adoptées récemment dans notre pays pour la promotion des droits des femmes et l'égalité des sexes.

Janvier 2012

I. Introduction:

la Mauritanie, à l'instar des Pays en voie de développement (PVD), connaît des déséquilibres entre les genres, sur les plans politique, économique, social, culturel et juridique.

Ces déséquilibres constituent autant d'obstacles à la jouissance des mêmes droits humains pour tous et empêchent, en particulier les femmes qui représentent plus de la moitié de la population de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement du pays.

Cependant, notre pays s'est engagé depuis plus de deux décennies dans un vaste programme de promotion féminine et du Genre, s'inscrivant harmonieusement dans le cadre d'un certain nombre d'engagements internationaux en matière de développement humain, de promotion et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des fillettes, notamment : (1) les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont l'objectif 3 visant à « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », (2) la Plate forme d'action de Beijing, (3) la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), (4) la Convention d'Elimination de toutes les Formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), (5) la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et (6) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et du bien être de la Femme et de l'Enfant et son protocole additionnel.

Des avancées notables ont été enregistrées en matière de promotion du statut de la femme et d'intégration de la dimension genre et ce, à plusieurs niveaux :

1. genre et mécanismes institutionnels :

Les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif institutionnel pour assurer la promotion des femmes et promouvoir la prise en compte de la dimension genre à savoir :

- Un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine en 1992 érigé en 2007 en Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, qui a pour mission la promotion et la protection des droits des familles, femmes et des enfants ;
- Une Commission Nationale sur les Pratiques Néfastes créée en 1997, qui a évolué en Comité National de lutte contre les violences Basées sur le Genre y compris les MGF en 2008.
- Une cellule Technique de lutte contre les Violence Basée sur le genre, y compris les MGF depuis 2008
- Des Comités régionaux et départementaux de lutte contre les VBG;
- Une Commission nationale des droits de l'Homme (2006)
- Un Comité de suivi des recommandations de la CEDEF en 2007.
- 7 Comités régionaux de coopération et coordination pour le traitement et la résolution des litiges familiaux.
- 06 cellules pour le traitement et la résolution des litiges familiaux au niveau national et régional.
- 7 Comités départementaux de promotion des droits humains au Hodh Chargui (2011)
- Un Groupe National de Suivi Genre 2001 réactualisé en 2008

2.

- Des Groupes Régionaux de Suivi Genre
- Un Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires (RMFMP) EN2007: Le RMFMP représente une expérience originale, témoignant des potentialités dont dispose le pays en matière de promotion des femmes (qui doit être redynamisé).
- Une brigade de mineur ;

2. Genre et Politiques et stratégies sectorielles :

- Stratégie nationale de Promotion Féminine adoptée en 1995 et réactualisée en 2005(2005-2008) ;
- Plan chiffré de Stratégie nationale de Promotion Féminine (2006);
- Politique de la Famille adoptée en (2006);
- Stratégie Nationale d'Abandon des MGF, validée (2007);
- Plan d'Action Femme Rurale, validé (2008);
- Stratégie Nationale d'Institutionnalisation Genre validée en 2008 et réactualisée en 2011.
- Politique de développement de la petite enfance 2005
- Stratégie Nationale de protection des enfants 2010
- Code du Statut Personnel en 2001(CSP), dont la mise en œuvre est en cours d'Evaluation en vue de sa révision.
- Code du travail en 2004 (un projet de loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi 61-016 du 30 janvier 1961 fixant le régime des pensions civiles de la Caisse de retraite modifiée par la loi 65-074 du 11 avril 1965 a été adopté par le gouvernement le 06 octobre 2011.

3. Genre et situation politique et prise de décision :

L'adoption de mesures de discrimination positive/actions affirmatives pour promouvoir les pratiques égalitaires et réduire les écarts historiques entre les hommes et les femmes :

- La promulgation d'une loi organique instaurant un quota de 20% pour les femmes sur toutes les listes électorales a été consolidée à l'issue des élections de 2006-2007 qui ont permis aux femmes d'obtenir 19% des sièges au Parlement et plus de 30% des sièges des conseils municipaux ;
- l'adoption, en octobre 2011, à l'issue du dialogue politique entre la majorité et l'opposition, du principe de la création d'une liste nationale de 20 femmes lors des

élections législatives prochaines, devrait améliorer sensiblement la situation de la participation politique des femmes.

- l'organisation en novembre 2011 d'un concours spécifique devant permettre l'accès de cinquante (50) femmes supplémentaires à l'Ecole Nationale d'Administration de Journalisme et de Magistrature (ENAJM).

Tableau récapitulatif de situation Participation Politique des Femmes & Prise de Décisions

INDICATEURS	Situation en 1992	Situation en 2003	Situation en 2009	Situation en 2011	Situation en 2011
Femmes députées	0 0%	3 F/95 4,5%	20 F/95 20%	20 F/95 20%	20 F/95 20%
Femmes sénatrices	0	3 F/56	9 F/56		10 F/56
Conseillères municipales	0		1120 F/3688		1120 F/3688
Maires	0	1 F/216	4 F/216 (dont 1 rurale)		4 F/216 (dont 1 rurale)
Ministres	1 F/28	3 F/28	02 F/28	6 F/30	3 F/28
IGE	0	0	0	0	1 F
SG	2	2	2	2	3 F/30
Ambassadeurs	0	0	1		0
Walis	0	0	1		0
Hakem	0	0	1		0
Femmes Directrices					5,9%
Femmes agents de l'administration					25,2%

Femmes secrétaires	63	76
CNDH	7 F/27 H	
Présidentes de conseil d'administration	3 F	3 F

4. Genre et institutionnalisation

- La prise en compte de la dimension genre dans le CSLP III 2011-2015
- La réalisation de l'audit organisationnel genre du MASEF
- La réalisation d'une base de données intégrée genre en ligne (en cours);
- Analyse genre des enquêtes EPCV -2008 et MICS-2007;
- La mise en œuvre d'un projet genre/Droits de la femme et de la Famille/MASEF-UNFPA;
- La mise en œuvre d'un projet d'appui à Institutionnalisation du Genre/MASEF-PNUD;

5. Genre et Violences Basées sur le Genre (VBG) :

Le phénomène des VBG, relevait du domaine du tabou en Mauritanie jusqu'en 2004. Une volonté politique affichée a pris en charge cette problématique:

a-Violences sexistes :

- Réalisation d'un guide de procédures opérationnelles Standards (SOPS) de prévention et de prise en charge des victimes des VBG
- La mise en place quatre (04) centres d'écoutes pour la violence sexuelle, dirigées par les ONGs et appuyées par le ministère
- Réalisation d'un film sur les violences Basées sur le Genre en collaboration avec la Chaine BBC Internationale ;
- Réalisation d'une enquête sur toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des fillettes, en cours avec l'ONS.
- La mise en œuvre d'un programme conjoint d'abandon des pratiques néfastes dont les MGF depuis 2008 /UNFPA-UNICEF, dans 07 willayas à haute prévalence (sensibilisation, déclaration publiques, etc..).

- Emission d'une fatwa par les ulémas de la Mauritanie pour l'abandon des MGF en 2010 ;
- Emission d'une fatwa pour l'abandon des MGF en 2011 avec 10 pays de la sous-région ;
- L'élaboration d'une loi criminalisant les MGF (en cours) ;
- Réalisation d'une étude anthropo- sociologique sur les MGF en 2010 ;
- Elaboration d'un module de formation en matière de MGF en 2010
- Réalisation d'une campagne de vulgarisation de la Fatwa MGF auprès de 720 imams dans les sept(07) wilayas à haute prévalence,
- Harmonisation des outils de sensibilisation sur les MGF
- Réalisation d'un logo National MGF.

6. Genre et Education :

La mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) : Stratégie nationale 2001-2011 a conduit à des avancées considérables sur le chemin de la scolarisation universelle et la parité en matière de scolarisation au niveau du primaire.

INDICATEURS	Filles	Garçons
Taux brut de scolarisation au primaire	100,5%	95,4%
Proportion au secondaire	44,5%	55%
Proportion au supérieur	18%	32%
Taux d'analphabétisme	53% pour les Femmes	33% pour les Hommes

Source : Rapport OMD 2008

7. Genre et santé

Evolution du taux de mortalité maternelle

Indicateurs	1990	2000	2007
Taux de mortalité maternelle (pour cent mille naissances vivantes)	930	747	686

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	40%	57%	75,4%
Taux global de prévalence contraceptive	9,33% dont 8,1% pour les méthodes modernes et 1,2% pour les méthodes traditionnelles		

(Sources : Enquêtes MICS 2007, EDSM 2000-2001, MICS 1995)

8. Genre et situation économique :

- Le nombre de coopératives féminines est plus de 5000 ;
- La société civile (les ONG dirigées par des femmes représentent 60% de l'effectif total des ONG) ;
- Les femmes sont dans les corps de l'armée, la gendarmerie, la garde nationale, la police, ...
- Les femmes disposent d'un marché unique en Afrique de l'ouest ;
- Le département de la femme a créé deux structures de Microcrédits (la Nissa Bank et la GFEC) ;
- La Nissa Bank intervient dans 11 départements : 2400 coopératives y adhèrent, le nombre de Microprojets financés est de 3037.
- Les GFEC interviennent dans 8 départements (1200 adhérentes et 1780 projets financés).
- Le département de la femme a financé plus de 651 AGR au profit des femmes dans le cadre du PSI et 184 dans le cadre du Programme urgence ;
- 431 AGR ont été financées par le MASEF au profit des femmes veuves, divorcées ou victimes de litiges familiaux.
- Réalisation d'une étude sur l'accès des femmes aux ressources productives
- Réalisation d'une étude genre et marché de l'emploi en Mauritanie ;

9. Tableau récapitulatif Genre et Emploi :

Situation Economique	
Salariat femme	Femmes: 12,4% contre hommes 87,6%
Femmes dans l'administration	23,6% contre 76,4 des Hommes
Femmes dans l'agriculture	35,8% contre 64,2 des H
Femmes dans le commerce	31,6% contre 63,9 des Hommes

Femmes qui travaillent sans rémunération	78,8% Contre 29,6% des hommes
Coopératives présidées par des femmes	Environ 5000 Environ 5000
ONGs	60% ONGs femmes Contre 40% ONGs hommes
Taux de chômage	47,3% des femmes contre 52,7% des hommes
Taux de salaires dans la fonction publique	34,1% Femmes contre 65,9% Hommes dont 82% en catégorie C et 10% en catégorie A
ELEVAGE	3,1% FEMMES CONTRE 96,9% HOMMES
PECHE	6,3% FEMMES contre 93,7% H
MINES (extraction)	6,5% FEMMES contre 93,5% HOMMES
INDUSTRIE	44,4% FEMMES contre 55,6% hommes
TRANSPORT ET COMMUNICATION	7,6% FEMMES CONTRE 92,4 HOMMES

Sources : EPCV 2004 /2008 ET EDSM 2000-2001

CONCLUSION :

En dépit de ces importantes avancées enregistrées au cours des dernières années en matière de promotion féminine et d'intégration du genre, force est de constater que les disparités entre des deux sexes persistent au sein de la société. Elles concernent aussi bien les dimensions économiques, socio - culturelles, politiques et juridiques.